



Classification : Personne ne gagne ! Tout le monde y perd !

Lundi 11 janvier 2016

Après un **jugement en première instance favorable à l'action commune de la CFE-CGC, de la CFTC et de la CFDT**, le Tribunal de Grande Instance a jugé en **appel, le 7 janvier 2016, que les oppositions formulées par la CGT, FO et le SNU sont régulières.**

De ce fait et à ce stade, **l'accord classification est déclaré non écrit.**

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi prend acte de cette décision avec respect et responsabilité.**

Au même moment, d'autres se réjouissent, se congratulent, tombent dans les bras les uns des autres, voire même, chantent l'internationale en signe de victoire !

Mais qu'ont-ils vraiment gagné, on se le demande ?

Si la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** s'est engagée dès janvier 2015 dans cette démarche, c'est qu'elle estime que **cet accord est indispensable à la consolidation d'un Pôle Emploi** toujours en construction et de plus en plus attaqué de toutes parts.

Ces derniers mois et ces dernières années nous montrent à quel point **le système actuel est arrivé à bout de souffle et ne fonctionne carrément plus.** Cette **fragilisation** est un **signe adressé à ceux qui souhaitent démanteler Pôle Emploi.**

Nous ne souhaitons pas nous rabaisser aux campagnes de dénigrement, de désinformation massive et d'insultes que nous connaissons depuis janvier 2015.

Si la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** a défendu et défend cet accord, c'est que nous avons la conviction de son **importance pour tous les agents de Pôle Emploi**, pour l'institution Pôle Emploi et pour l'avenir du service public de l'emploi.

Quelles organisations syndicales peuvent penser, même l'espace d'un instant, qu'une classification qui a plus de 20 ans, alors négociée pour un établissement d'un peu moins de 15 000 salariés et dont les activités et les emplois ont tellement changé, peut encore vivre, produire tous ses effets et permettre un déroulement de carrière digne de ce nom pour tous les salariés de Pôle Emploi....

Classification : Personne ne gagne ! Tout le monde y perd !

Pensez-vous réellement qu'une organisation syndicale comme la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** signerait un accord en défaveur des agents qu'elle défend ? **Simpliste et absurde** notamment de la part de ceux qui défendent des intérêts non avoués et dont le principe de base est de dire :

- **Non, parce que ce n'est jamais assez !**
- **Non, parce qu'il n'y a qu'eux qui savent ce qui est bien pour vous !**

A force de tant d'opposition, servent-ils encore l'intérêt des salariés ?

Pour illustrer, voici quelques exemples de ce que nous perdons tous :

- L'inscription en dur du **0,8% minimum pour les campagnes de promotion**
- L'**accélération des débuts de carrière** sur certains emplois
- **Déplafonnement** de l'emploi de conseiller au-delà du coefficient 260
- La **valorisation de l'effort demandé aux agents dits « double compétents »**
- La **clarification des évolutions** par échelon, niveau, ...
- Une véritable articulation, EPA, plan de progrès, campagne de promotion
- L'ouverture de **concertation sur le statut des agents publics**
- la création de la **catégorie professionnelle des Techniciens**
- L'accès à la **catégorie professionnelle de Cadre pour les REP**
- ...

Ce ne sont que quelques exemples significatifs mais la liste est en réalité beaucoup plus longue que cela... !!!

Combien d'agents, sont aujourd'hui sur des emplois qui ne correspondent en rien à leurs activités ?

Enfin, lorsqu'ils nous disent que les revalorisations étaient minimes, **faut-il rappeler que 30 millions € correspondent à une bonne année de NAO ! Et cette somme devait bénéficier directement aux agents, des premiers niveaux jusqu'à l'encadrement supérieur.**

Mais cela ne semble pas être un problème pour les opposants à la classification, **ils vont bientôt vous demander de faire grève pour un meilleur salaire !**

Car leur leitmotiv, c'est dire non, construire la mobilisation et faire grève ! Tout un programme, mais pour quel résultat ?!

Les devises Shadok



SI GA FAIT MAL C'EST QUE
GA FAIT DU BIEN !!

Classification :

Personne ne gagne ! Tout le monde y perd !

Alors, tous les espoirs sont-ils perdus ?

Parce que nous avons la conviction qu'il est important de doter enfin Pôle Emploi d'une classification, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi ne va pas se contenter de ce jugement en appel avant d'avoir épuisé les recours.

Aussi, après la lecture du jugement, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi a décidé de former un pourvoi en cassation.

Si vous avez des questions,
n'hésitez pas à nous écrire à
syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr

Si vous souhaitez nous rejoindre,
rien de plus simple
vous trouverez notre bulletin d'adhésion sur
www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

